



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

BEE

Inscriptions inactives

Diffusion
nationale
Mai 2022

SIECLE


BEE

Fiche pratique

Inscriptions inactives

Table des matières

▶ <i>Qu'est-ce qu'une inscription inactive ?</i>	3
• Quels types d'inscription inactive ?	3
• Dans quels établissements ?	3
▶ <i>Comment gérer une scolarité inactive ?</i>	4
• Comment créer une scolarité inactive ?	4
• Comment changer le type d'inscription en cours d'année ?	5
▶ <i>À quoi sert l'onglet « scolarité complexe » ?</i>	6
• Quelles informations l'établissement de référence peut-il collecter sur l'établissement principal ?	6
• Inversement, quelles données l'établissement principal peut-il recueillir sur celui de référence ?	7
▶ <i>Comment lister les élèves en inscription inactive ?</i>	7
• Dans l'établissement de référence	8
• Dans l'établissement principal	8
▶ <i>Quelles évolutions pour l'enregistrement de ces scolarités ?</i>	8

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	BEE Inscriptions inactives	Diffusion nationale Mai 2022
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

► Qu'est-ce qu'une inscription inactive ?

Créé initialement pour répondre aux besoins de l'inclusion scolaire, le concept d'**inscription inactive** s'est progressivement étendu à toute inscription dans un établissement **lorsque l'élève fréquente celui-ci de façon minoritaire, voire pas du tout** (hors décrochage).

• Quels types d'inscription inactive ?

Les cas les plus fréquents d'inscription inactive concernent les élèves :

- En situation de **handicap**, lorsque les parents souhaitent inscrire leur enfant dans l'établissement du secteur de leur domicile, alors qu'ils suivent leur scolarité principalement ou totalement dans un établissement médico-social ; ou **hospitalisés** à temps plein ou partiel, et nécessitant la mise en place d'une scolarité partagée entre l'établissement de santé et celui d'inscription.
Dans ces deux cas, l'inscription inactive ne peut leur être refusée.
- Suivant seulement **certaines enseignements** dans un établissement (ex. : une langue rare ou un enseignement de spécialité de la voie générale, mutualisés entre plusieurs établissements).
- Suivant une scolarité réglementée au **CNED** ou bénéficiant d'une **instruction à domicile**, et fréquentant un établissement pour quelques enseignements seulement. Si l'établissement doit gérer l'élève dans un livret scolaire par exemple, l'établissement même « minoritaire » doit enregistrer l'élève en scolarité principale, même si celui-ci est « principalement » au CNED, car le CNED ne gère pas les enseignements qui ne sont pas suivis chez lui.
- Suivant leur scolarité entièrement dans un autre établissement, mais fréquentant l'établissement au titre de l'**hébergement** (internat ou ½ pension).

Nota : les situations ci-dessus peuvent éventuellement se combiner (ex. : un élève principalement au CNED peut suivre EPS et arts plastiques dans un établissement et le fréquenter aussi pour la cantine).


• Dans quels établissements ?

L'établissement où l'élève est en **inscription inactive** est dit **établissement de référence** (appellation qui sera prochainement modifiée pour répondre à l'ensemble des cas ci-dessus). Celui que l'élève fréquente **majoritairement ou complètement** est dit **établissement principal**.

Lorsqu'un élève a ainsi deux scolarités simultanément, il n'y a aucune interaction entre les saisies faites dans les bases élèves des deux établissements qui sont **indépendantes**.

Un élève peut par ailleurs **cumuler** dans un même établissement des périodes de scolarité principale et inactive au cours d'une même année scolaire (ex : un élève commence son année scolaire dans un établissement avec une scolarité principale, puis il est hospitalisé et l'établissement enregistre alors une scolarité inactive).

C'est l'**établissement principal qui gère la scolarité** de l'élève (notes, vie scolaire, livret scolaire, inscription aux examens, etc.), **même pour les enseignements suivis dans l'établissement de référence**. Les enseignements

 <p>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p>	<p>BEE</p> <p>Inscriptions inactives</p>	<p>Diffusion nationale Mai 2022</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------	-----------------------------------------

optionnels doivent alors être enregistrés avec des matières ayant pour **modalité d'éloignement** « hors établissement » ou « par correspondance » selon le cas.

En scolarité principale, le dossier de l'élève est propagé dans l'ensemble du système d'information (SYSCA, LSU, LSL, etc.), tandis qu'en scolarité inactive il n'est transmis qu'à GFE pour le cas échéant, pouvoir gérer une bourse ou l'hébergement.

En scolarité inactive, l'élève n'est actuellement **pas comptabilisé dans les élèves scolarisés** de l'établissement.

► Comment gérer une scolarité inactive ?

- **Comment créer une scolarité inactive ?**

Le type d'inscription **inactive ou principale**, se précise dans la rubrique **Période d'entrée/sortie** de l'onglet **Scolarité** de la fiche élève.



La validation d'une inscription en scolarité inactive doit être confirmée pour :

- éviter d'inscrire un élève par erreur comme inscrit inactif,
- prévenir que la scolarité actuelle de l'élève est renseignée de façon **générique et non modifiable** pour tous les élèves concernés : le MEF est alors « **formation indéterminée** » et la division « **inactifs** », comme le montre l'onglet **Historique** de la fiche élève.

SYNTHÈSE	ÉLÈVE	RESPONSABLES	SCOLARITÉ	HISTORIQUE	SCOLARITÉ COMPLEXE		
PÉRIODES D'ENTRÉE-SORTIE							
Entrée	Sortie	Motif de sortie / Établissement d'accueil			Inscription		
01/09/2018					Inactive		
01/09/2015	31/08/2018	SUITE ETUDES 2D DEG. MEN-PUBLIC ACADEMIE 0981101U - SENONES ANDRE MALRAUX					
PÉRIODES DE SCOLARITÉ							
POUR L'ANNÉE EN COURS							
Année	Du	Au	Établissement / MEF	Statut	Div.	Options	
18-19	01/09/18		BACCARAT CLG FORMATION INDETERMINEE			Inactifs	
POUR LES ANNÉES PRÉCÉDENTES							
Année	Du	Au	Établissement / MEF	Statut	Div.	Options	
17-18	04/09/17	31/08/18	BACCARAT CLG 4EME	SCOLAIRE	4C	AGL1 ESP2	
16-17	01/09/16	03/09/17	BACCARAT CLG 5EME	SCOLAIRE	5B	AGL1 ESP2	
15-16	01/09/15	31/08/16	BACCARAT CLG 6EME	SCOLAIRE	6D	AGL1	
14-15	02/09/14	04/07/15	BACCARAT E.E.PU DE LA SERRE CM2 (ELEMENTAIRE)	SCOLAIRE		AGL1	

• Comment changer le type d'inscription en cours d'année ?

Le type d'inscription « principale » ou « inactive » étant lié à la période d'entrée/sortie de l'élève dans l'établissement, le seul moyen de changer l'inscription est de :

- de **clôturer** la période d'entrée/sortie en cours en renseignant une date et un motif de sortie,
- d'**ajouter** une nouvelle période d'entrée/sortie avec le nouveau type d'inscription.

Nota : SYSCA impose d'**attendre un jour** entre la saisie de la clôture de la première période et celle de l'ouverture de la seconde.

Exemple 1 :

Un élève fréquente un EPLE (établissement **principal**) depuis la rentrée ; il y reste un mois et part ensuite dans un institut médico-éducatif (IME) pour une période de 4 mois, à l'issue de laquelle il réintègre son établissement d'origine.

L'élève est en scolarité principale dans l'EPLE du 01/09 au 30/09, date à laquelle il est sorti avec le motif « Autre suite études : ministère santé ».

Une inscription inactive est enregistrée dans la foulée par l'EPLE qui devient établissement **de référence** à compter du 01/10 jusqu'au 31/01, où il est à nouveau sorti avec le motif « Suite études 2nd degré MEN : public académie ». Une troisième période d'entrée est enfin créée à partir du 01/02 en inscription principale, l'EPLE redevenant établissement **principal**.

A noter que seules les informations relatives aux deux scolarités principales remontent à SYSCA.



Exemple 2 :

Un élève a été inscrit au 01/09 à titre principal dans un établissement sur un MEF et une division, mais il ne se présente pas à la rentrée car il suit sa scolarité au CNED. Toutefois l'élève fréquente la cantine de l'établissement. L'élève doit être sorti de l'établissement le 01/09 avec le motif « Autre suite études : CNED », et une scolarité inactive doit être saisie à compter du 02/09. Le CNED doit de son côté l'enregistrer en inscription principale.

► À quoi sert l'onglet « scolarité complexe » ?

L'onglet **Scolarité complexe** de la fiche élève permet de conserver dans BEE des renseignements sur la scolarité de l'élève dans l'autre établissement.

- **Quelles informations l'établissement de référence peut-il collecter sur l'établissement principal ?**

Lorsqu'une scolarité inactive a été enregistrée, on peut renseigner des informations sur l'établissement principal, et si c'est un EPLE de l'académie, la division et le cas échéant des options peuvent être saisies.

Scolarité

Période du* au

Code de l'établissement* ?

MEF / Spécialité

Division Statut

Options

-
-
-
-
-
-

• **Inversement, quelles données l'établissement principal peut-il recueillir sur celui de référence ?**

Un établissement principal peut lui aussi conserver des informations sur l'établissement de référence d'un élève. Il y a moins d'informations disponibles puisque l'élève y est sur un MEF « indéterminé » et une division « inactifs ».


Période d'Entrée/Sortie

Entrée le* Sortie le

Code de l'établissement* ? BACCARAT CLG

► **Comment lister les élèves en inscription inactive ?**

Dans le menu [Exploitation](#)>[Liste standard](#)>[Elèves](#)>[Divers](#), deux listes standard permettent de recenser les élèves en scolarité inactive dans l'établissement.

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE	BEE Inscriptions inactives	Diffusion nationale Mai 2022
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------	------------------------------------

- Dans l'établissement de référence

LISTE DES INSCRITS INACTIFS

NOM - PRENOM	NE(E) LE	ETABLISSEMENT PRINCIPAL	MEF	OPTIONS
IMMÉ Neat	16/09/2002	NANCY LYCEE HENRI POINCARÉ 0540038Y	PREMIERE GENERALE	ALL1 O ESP2 O MATHS O PH-CH O SVT O
FERBERT Eliote	06/05/2003	NANCY LYCEE HENRI POINCARÉ 0540038Y	PREMIERE GENERALE	AGL1 O ALL2 O HGGSP O MUSIQ O CI-AV O

Total : 2

- Dans l'établissement principal

LISTE DES ÉLÈVES AYANT UN ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE

NOM - PRENOM	MEF	DIVISION	NE(E) LE	ETABLISSEMENT DE REFERENCE
FERBERT Eliote	PREMIERE GENERALE	1A - 1ère A	06/05/2003	NANCY LYCEE JEANNE D'ARC 0540039Z

Total : 1

▶ Quelles évolutions pour l'enregistrement de ces scolarités ?

Les fonctionnalités actuelles ne répondent que très partiellement aux besoins générés par les partages de scolarité et la personnalisation du parcours de chaque élève.

La terminologie devrait évoluer vers des notions d'établissement et d'inscription principal(e)/**secondaire**.

Le fonctionnement devrait également s'orienter vers une meilleure connaissance de la scolarité de l'élève dans l'autre établissement, voire des échanges d'information entre les deux bases Siècle.